



Conditions Générales de Vente BtoB

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales sont applicables à tous les contrats de vente ou de services établis par AB ADVERTISING, en ce compris toute prestation de service accessoire. Ces conditions générales excluent, à défaut d'acceptation écrite, toutes les conditions générales et particulières imprimées sur les documents du Client ou des cocontractants.

Le Client est défini comme étant la personne représentant valablement une personne morale ou sa propre affaire et marquant son accord sur le bon de commande, offre ou contrat de services émis par AB ADVERTISING.

La commande forme le contrat et exprime le consentement du Client de manière irrévocable. Le contrat doit préciser le matériel (en reprenant les éléments de codification de la fiche produit) ou le service (détails des prestations, échéance, acompte, ...), les quantités, délais, le lieu ainsi qu'éventuellement le délai de réalisation ou de livraison.

Sauf preuve contraire, le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente et en avoir pris connaissance.

Les présentes conditions générales peuvent également être consultées sur le site web d'AB ADVERTISING (www.expansiontv.be).

Si l'une des dispositions des conditions générales devait être déclarée inapplicable ou invalidée pour une quelconque raison, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'application ou la validité des autres dispositions des conditions générales.

Le fait qu'AB ADVERTISING ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement desdites conditions.

COMMANDE

Toute commande est conclue après acceptation du devis.

Les modifications apportées par le Client à la commande doivent être notifiées par écrit et doivent faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite d'AB ADVERTISING.

Le Client est sensé connaître les propriétés, caractéristiques techniques etc. du produit ou du service. Il choisit le type de produit ou de service en fonction de ses besoins et sous sa responsabilité exclusive.

Le Client reconnaît avoir été parfaitement informé quant aux caractéristiques du produit et/ou service et ne pas avoir besoin de plus amples informations.

La commande, le contrat de services précisent au minimum et de manière ferme, le produit (description, quantités, délais, lieu et éventuellement l'horaire de livraison souhaité), le service (détail et objet des prestations, modalités pratiques et conditions de paiement).

Les délais d'exécution ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il en résulte que dans le cas où ils ne seraient pas respectés, le client ne pourra ni résilier le contrat, ni solliciter sa résolution, ni réclamer de quelconques dommages et intérêts à AB ADVERTISING.

Les tarifs indiqués dans les offres d'AB ADVERTISING restent valables pour une durée de trente (30) jours suivant la date du devis, sauf stipulation contraire.

AB ADVERTISING se réserve le droit de ne pas accepter une commande ou de l'accepter sous des conditions dérogatoires aux présentes en raison de motifs légitimes tels que : commande anormale ou de mauvaise foi, insolvabilité notoire ou non du client, précédent incident de paiement avec ce client.



SERVICES D’AFFICHAGE DYNAMIQUE – NARROWCASTING

AB ADVERTISING propose diverses solutions d’affichage dynamique sur écrans, bornes, totems permettant de diffuser du contenu.

AB ADVERTISING est spécialisé dans le conseil, la vente d’équipements et accessoires indoor et outdoor, l’installation et intégration des solutions, la location de ces équipements et propose des abonnements à des services propres et/ou tiers ainsi que des missions de consultance.

AB ADVERTISING ne crée pas de technologie tant au niveau hardware que software. Elle ne s’engage qu’à mettre à disposition du client une technologie, un produit, un logiciel répondant à leurs exigences. Dès lors, AB ADVERTISING ne sera jamais responsable pour aucun type de dommage que pourrait subir le client (exemple : perte de données, contamination par un virus, vol de données, dysfonctionnement ou instabilité. *Liste non exhaustive*) ni des pertes financières ou autres qui y serait liées de manière directe ou indirecte.

LIVRAISONS

Les délais de livraison ne sont donnés qu’à titre indicatif. Il en résulte que dans le cas où ils ne seraient pas respectés, le client ne pourra ni résilier le contrat, ni solliciter sa résolution, ni réclamer de quelconques dommages et intérêts à AB ADVERTISING.

De même, au cas où AB ADVERTISING se trouverait dans l’impossibilité d’exécuter la commande ou la prestation acceptée ou de l’exécuter dans le délai imparti, soit pour des raisons indépendantes de sa volonté, soit pour cas de force majeure, elle pourra, par simple notification, proroger le délai de livraison, suspendre son exécution ou résilier le contrat, sans être redevable d’une quelconque indemnité à titre de dommages et intérêts.

Les marchandises vendues ou les appareils réparés sont toujours envoyés aux risques et périls du Client même en cas d’une vente en port payé.

Le Client est responsable de l’emballage et de l’assurance du transport, sauf si celui-ci est effectué par AB ADVERTISING.

Le délai de livraison est convenu de commun accord entre les parties au moment de la commande, mais est fonction des stocks disponibles, des pièces de rechange disponibles, des possibilités d’approvisionnement et de transport.

AB ADVERTISING peut, éventuellement, procéder à des livraisons partielles.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers AB ADVERTISING quelle qu’en soit la cause.

En cas d’objets manquants, le destinataire doit porter ses réserves sur le bordereau de livraison et les confirmer au transporteur dans les 5 jours de la réception des marchandises par lettre recommandée avec A.R. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, le Client pourra, au choix du fournisseur, obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des produits, à l’exclusion de toute indemnité, pour autant qu’il en ait fait la demande à AB ADVERTISING, par écrit recommandé avec A.R., endéans les 5 jours de la réception des marchandises et qu’il ait accompagné sa demande d’un élément probant qui révèle clairement la faute.

Les livraisons sont effectuées exclusivement par des transporteurs agréés par AB ADVERTISING respectant le guide des bonnes pratiques logistiques et le contrat type transport.

Toute demande de schéma logistique particulier de la part du client fera l’objet d’une étude de faisabilité et de coût à sa charge.

RETOUR

Les marchandises ayant fait l’objet de réserves ne pourront être retournées à AB ADVERTISING selon la procédure de retour de cette dernière qu’après accord préalable du service commercial d’AB ADVERTISING qui émettra un bon de reprise au transporteur de son choix.



Lors de la reprise, ce document devra être signé par le Client et le transporteur.

Le non-respect de ces dispositions entraînera le refus des produits retournés.

Le Client ne peut procéder au refus ou retour de marchandises ou déduire d'office du montant de la facture établie par AB ADVERTISING les rabais ou remboursements correspondant au remplacement des cas de manquants ou de non-conformité des marchandises, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide et exigible, sans même qu'AB ADVERTISING n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief correspondant.

GARANTIE

Les garanties du matériel fourni par AB ADVERTISING se limitent à celles données par ses fournisseurs. En outre, la période de garantie est ramenée à trois mois pour les pièces de rechange livrées par AB ADVERTISING.

La garantie n'est pas d'application dans l'un des cas suivants :

1° Toute déclaration tardive (c'est-à-dire par lettre recommandée, en dehors du délai de 8 jours ou de 30 jours (vice caché) suivant la date à laquelle la défaillance a été découverte), négligence, erreur de raccordement ou de manipulation et tout accident ou usage de l'appareil non conforme aux prescriptions du manuel d'utilisation. En cas de difficulté d'application des prescriptions d'installation ou d'utilisation, le Client s'engage à contacter AB ADVERTISING avant de procéder à n'importe quelle manipulation autre que celles reprises dans le manuel ;

2° Toute tentative ou intervention, réparation, modification, tout réglage, remplacement ou toute autre opération, assimilable à des interventions ou des travaux d'entretien, effectués sur l'appareil par le Client ou par un tiers non agréé par AB ADVERTISING et qui n'est pas prévue dans le manuel d'utilisation ;

3° Toute modification du numéro de série de l'appareil ;

4° Tous dégâts causés par un déplacement ou un transport ;

5° Si les prescriptions d'entretien du fabricant ou d'AB ADVERTISING n'ont pas été respectées ou en cas d'utilisation de produits de nettoyage inappropriés ;

6° Toute intervention d'entretien ;

7° Toute autre destination, utilisation ou caractéristique de l'appareil que celles prévues par écrit par le fabricant ou par AB ADVERTISING ;

8° Tout dommage, global ou partiel, causé au matériel par des produits connectés n'étant pas de la marque de l'appareil ;

9° Tout dommage causé par le matériel informatique, le logiciel, les données, les réseaux, les modems, protocoles, Internet ou encore par une manipulation effectuée par le Client, qui y est liée.

La garantie est limitée au territoire de la Belgique, du Luxembourg et de la France.

Au cas où le Client ne souscrirait pas un contrat d'entretien, il déclare être parfaitement informé et accepter les présentes modalités de garantie, les frais de déplacement, de main-d'œuvre, ainsi que le prix coûtant des pièces de rechange et les quantités minimales à commander.

La facturation minimum inclut toujours des frais de déplacement, ainsi qu'une heure d'intervention technique.

CONDITIONS DE MAINTENANCE

Généralités

Les présentes conditions de maintenance sont d'application à tous les contrats d'entretien, conclus entre AB ADVERTISING et ses clients.

Objet

Le contrat de maintenance (support à distance et/ou sur site) comporte exclusivement les prestations suivantes :

1° L'entretien normal des appareils et la fourniture des produits mentionnés dans le



contrat, à l'exclusion de tous autres.
2° La fourniture et l'installation de toutes les pièces de rechange usuelles.

Les produits mentionnés aux points 1° et 2° ne peuvent être utilisés que pour les appareils mentionnés dans le contrat.

Le prix indiqué dans le contrat couvre uniquement les prestations d'AB ADVERTISING jusqu'à concurrence de maximum 25 % de plus que la moyenne du temps consacré annuellement à l'entretien de machines du même type. En cas de dépassement de la durée susmentionnée, AB ADVERTISING est en droit de facturer le surplus d'heures de travail, ainsi que les frais de déplacement.

3° L'intervention d'un technicien qualifié en cas de panne, de défectuosité ou d'entretien du matériel, au lieu de service mentionné dans le contrat et pendant les heures ouvrables d'AB ADVERTISING.

4° Sauf disposition contraire et mention particulière de prix, l'entretien des produits connectés est exclu. Le matériel informatique, les logiciels, les données, les réseaux, les modems, et autres produits connectés au matériel considéré sont également toujours exclus, même s'ils ont été livrés par AB ADVERTISING.

AB ADVERTISING se réserve le droit de facturer les interventions dans l'un des cas suivants :
1° Si la panne ou la défectuosité a été causée par :

- toute déclaration tardive, négligence, erreur de raccordement ou de manipulation et tout accident ou usage de l'appareil non conforme aux prescriptions du manuel d'utilisation. En cas de difficulté d'application des prescriptions d'installation ou d'utilisation, le Client s'engage à contacter AB ADVERTISING avant de procéder à n'importe quelle manipulation autre que celles reprises dans le manuel ;
- toute tentative ou intervention, réparation, modification, tout réglage, remplacement ou toute autre opération assimilable à des interventions ou des travaux d'entretien non prévus dans le manuel d'utilisation et effectués sur l'appareil par le Client ou par un tiers non agréé par AB ADVERTISING ;

- un déplacement ou un transport de l'appareil ;

- le non-respect des prescriptions de maintenance d'AB ADVERTISING ou l'utilisation de produits d'entretien inadaptés ;
- toute installation, utilisation, modification, ainsi que tout raccordement et/ou perturbation d'un ordinateur, télécopieur ou toute autre machine, imputable au Client ou à un tiers non agréé par AB ADVERTISING, que la possibilité d'application soit prévue ou non ;
- toute cause étrangère, en ce compris la foudre, l'eau, le feu, une tension anormale, etc. ;

- toute modification ou perturbation d'un produit connecté, d'une ligne téléphonique, d'une centrale téléphonique, du logiciel, du matériel informatique, des données, des réseaux, des modems, de protocole, d'Internet ou autres, ou des manipulations par le Client y sont liées.

2° Si, à la demande du Client, une intervention d'un technicien a lieu en dehors des heures de bureau d'AB ADVERTISING et/ou à un autre endroit que le lieu de service mentionné dans le contrat.

3° Pour la connexion de l'appareil, ainsi que le câblage.

4° Pour une réinstallation de l'appareil.

5° Pour la mise à jour de logiciels et/ou de programmes, sauf mention contraire dans le devis.

La garantie et la maintenance de l'appareil n'engagent pas la responsabilité dans le cadre d'éventuelles interruptions de leurs conséquences, ni de tout autre dommage, matériel ou corporel, causé, entre autres, par le jeu de jouissances et de manque à gagner, causés à des personnes, de gain, perte Client, ses employés, l'utilisateur ou tout tiers ainsi qu'objets leur appartenant. AB ADVERTISING se dégage de toute responsabilité quant à la perte de tous biens, même en cas de faute grave, sauf en cas de dol.

L'entretien ne couvre pas le remplacement ou manque à gagner de matériel ou d'éléments rendus obsolètes ou insuffisamment appariés au matériel de remplacement. AB



ADVERTISING n'est pas responsable des frais résultant du remplacement de matériel qui n'est plus disponible ou de composants n'étant plus fabriqués.

CONDITIONS RELATIVES AUX LOGICIELS ET A LA CONNECTIVITE

Généralités

Les présentes dispositions s'appliquent à tous les contrats (de vente, de location, de maintenance), services, missions et prestations occasionnelles et/ou autres liant AB ADVERTISING et ses Clients et ayant un rapport avec les logiciels. Par le fait même d'installer et/ou d'utiliser un logiciel fourni par AB ADVERTISING, le Client reconnaît accepter irrévocablement les présentes conditions.

Les droits

Sauf stipulation contraire, AB ADVERTISING demeure, à tout moment, le seul titulaire de tous les droits d'auteur, les droits voisins, littéraires, artistiques et les droits de propriété intellectuelle sur tous les travaux et services effectués pour et/ou mis à la disposition du Client, contre paiement ou non.

AB ADVERTISING accorde au Client, pour la durée du contrat, une sous-licence qui confère à ce dernier un droit d'utilisation du logiciel, étant entendu que la sous-licence en question est non exclusive et incessible, sans lui octroyer toutefois le droit de copier, modifier ou mettre à disposition de tiers le logiciel en question, sauf en cas de contrat de licence spéciale.

Les supports originaux des travaux, les médias et autres demeurent la propriété d'AB ADVERTISING et doivent, à sa première demande et en tout cas à la fin du contrat, lui être restitués par le Client, et ce, aux frais de ce dernier.

Le Client s'engage à respecter les éventuels droits de propriété intellectuelle de tiers et il signifie par la présente son accord avec les licences et/ou les conditions auxquelles les tiers en question soumettent l'utilisation du logiciel mis à disposition.

Le Client doit de tout temps garantir intégralement AB ADVERTISING contre toute action de tiers et il est tenu de l'indemniser de tout dommage direct ou indirect subi du fait du non-respect des dispositions du présent article.

Objet

AB ADVERTISING se réserve le droit d'adapter ou de modifier le logiciel, à tout moment, sans notification au Client et sans droit pour celui-ci à réclamer de quelconques dommages et intérêts.

AB ADVERTISING ne s'engage pas à développer, prévoir et/ou livrer des mises à jour pour le logiciel. Les mises à jour ou autres modifications éventuellement proposées par AB ADVERTISING seront exclusivement disponibles à titre onéreux, sauf mention contraire dans le devis ou le contrat.

La livraison de logiciels est considérée comme une prestation de service distincte et non comme un accessoire à la livraison du hardware.

Installation

L'installation se déroule de la manière suivante :

- soit l'installation est effectuée par le Client,
- soit le Client peut demander à AB ADVERTISING d'effectuer l'installation en régie. Dans ce cas, l'installation, les frais de déplacement ainsi que le petit matériel seront facturés au Client.

Sauf accord écrit expressément contraire, le prix d'achat ne comprend pas l'installation.

Sauf s'il en a explicitement été convenu différemment par écrit, est seule comprise dans le prix d'installation, une installation unique, à l'exclusion de toute autre, du logiciel livré par AB ADVERTISING, sur l'ordinateur personnel du Client et sans procéder à une quelconque connexion. Une nouvelle installation est payable à l'avance.

En cas d'installation par AB ADVERTISING, le Client donnera à AB ADVERTISING ou au tiers mandaté par ce dernier tous les accès et informations nécessaires et utiles.

EXPANSION

DIGITAL SIGNAGE SOLUTIONS



L'installation par AB ADVERTISING est réputée acceptée par le Client au moment de la signature du bon de travail ou d'installation, même s'il s'agit de la signature de bons de travail partiels.

Si l'installation ne peut pas être effectuée en raison d'une faute, négligence ou autre commise par le Client ou un tiers, le Client demeure tenu d'honorer toutes les factures.

Le Client est en tout cas responsable de sa propre infrastructure et/ou de sa configuration et il doit veiller lui-même à ce que celle-ci lui permette d'utiliser le logiciel. La mise en place et l'élaboration d'un réseau Intranet est exclusivement à charge du Client.

AB ADVERTISING se réserve de tout temps le droit de refuser l'installation, même une installation déjà entamée et/ou à exécuter en régie. Le cas échéant, AB ADVERTISING n'est redevable d'aucune indemnisation.

AB ADVERTISING n'est pas responsable des conséquences ou incidences que le logiciel peut avoir ou causer aux fichiers, logiciels ou matériel informatique existants ou utilisés par le Client, même en cas de faute grave, sauf en cas de dol.

Utilisation

Le Client est tenu, tant lors de la conclusion qu'en cours d'exécution du contrat et sous sa seule responsabilité, de fournir par écrit tous les renseignements utiles, en ce compris ceux relatifs à la compatibilité, par le biais de ses systèmes Intranet et/ou Internet. Toute modification, mise à niveau, intervention, réparation, maintenance ou autre des systèmes Intranet et/ou Internet du Client, entraînant une incompatibilité partielle ou totale avec le logiciel d'AB ADVERTISING et/ou ayant une influence sur le bon fonctionnement du logiciel demeure exclusivement à charge et aux risques du Client. Le Client est tenu, à ses frais, à ses risques et sous sa propre responsabilité, de posséder et de tenir à la disposition d'AB ADVERTISING tout le matériel et les logiciels nécessaires, compatibles et en bon état de fonctionnement, afin de permettre à cette dernière de délivrer et prester le service

convenu dans des circonstances normales. Le Client devra à cette fin, le cas échéant, également donner à AB ADVERTISING ou un tiers accès à ses locaux.

Le Client doit de tout temps, sous sa seule responsabilité et à ses frais, prendre les mesures adéquates pour stocker, conserver et/ou protéger ses fichiers contre toute forme de pertes, de détériorations, de modifications ou autres, et il a l'obligation de prendre toutes les mesures ad hoc pour protéger et sécuriser tant son infrastructure que son utilisation directe et/ou indirecte. À cet égard, la responsabilité d'AB ADVERTISING est exclue, même en cas de faute grave, sauf toutefois en cas de dol.

Le Client est aussi seul responsable du contenu, de l'information, des données ou autres.

Le Client reconnaît disposer des connaissances et compétences nécessaires à l'utilisation des logiciels proposés par AB ADVERTISING.

Sauf stipulation contraire, le Client reconnaît acquiescer ou utiliser le logiciel, en tout ou en partie, à des fins professionnelles.

À l'égard d'AB ADVERTISING, le Client reste le seul et unique responsable de toute utilisation du logiciel par un tiers, que ce soit avec ou sans son autorisation et/ou à son insu.

CLAUSE RESOLUTOIRE EXPRESSE

Si le Client ne respecte pas une de ses obligations, si minime soit-elle (notamment en cas de paiement non ponctuel), et s'il ne remédie pas à cette situation dans les 8 jours suivant sa mise en demeure, AB ADVERTISING est en droit, soit d'exiger l'exécution du contrat, soit de résilier la vente aux torts du Client.

Dans ce cas, AB ADVERTISING est en droit de réclamer une indemnisation forfaitaire fixée à 20 % du montant total de la vente, comme déterminée à l'article XIII des présentes conditions générales.

Dans ce dernier cas, le Client est tenu de renvoyer à ses frais les marchandises à AB ADVERTISING et ce, dans les 48 heures suivant



la résiliation du contrat. À défaut, AB ADVERTISING est autorisée à reprendre ou à faire reprendre les marchandises, et ce, sans autre formalité et aux frais du Client.

Les dispositions qui précèdent valent sans préjudice des autres droits éventuels d'AB ADVERTISING et du droit de réclamer son dommage réel.

PRIX

Les prix des articles, services proposés sont indiqués en Euros. Ils sont réputés TVA non comprise, hors frais de port et de traitement. Sauf convention contraire dans le contrat, ces prix seront revus sur base de l'indice des prix à la consommation. AB ADVERTISING se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais s'engage à appliquer le tarif en vigueur qui a été communiqué au moment de la commande.

PAIEMENT

Sauf stipulation contraire dans le devis, toutes les factures sont payables en Euro, à 7 jours date de facture, au siège social d'AB ADVERTISING.

Un acompte équivalent à 50% du montant total de la commande est exigé à la signature du contrat de vente ou de service. Le solde est réclamé au terme des prestations convenues.

A défaut d'un paiement à son échéance, AB ADVERTISING se réserve le droit de suspendre les prestations en cours sans préavis ni indemnités et sous réserve de tous droits.

Aucune raison, telle que l'envoi d'une plainte, n'autorise le Client à ne pas s'acquitter de ses obligations de paiement.

Au cas où la plainte du Client s'avèrerait fondée ultérieurement, AB ADVERTISING remboursera le montant perçu en trop comme seule compensation.

Si la commande est annulée ou suspendue momentanément à la demande du Client, le montant des travaux déjà exécutés sera facturé sans préjudice du droit pour AB ADVERTISING de réclamer l'indemnisation de tout dommage supplémentaire découlant de

l'annulation ou la suspension de ladite commande.

RETARD DE PAIEMENT – CLAUSE PENALE

Toute somme impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard conventionnels d'un montant annuel de 12% à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au complet paiement.

Toute somme impayée à son échéance entraînera de plein droit, et sans mise en demeure préalable, l'application d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15% du montant dû en principal, intérêts et frais, avec un montant minimum de 100 euros.

RUPTURE DE CONTRAT – CLAUSE PENALE

En cas d'annulation du bon de commande, pour quelque motif que ce soit, le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire équivalente à min 35% du montant total de la commande. Si le matériel a déjà été commandé au distributeur par AB ADVERTISING, les frais d'annulation et de retour seront à charge sur client (en plus des 35% forfaitaire).

En cas d'annulation du contrat de maintenance / support / hébergement, pour quelque motif que ce soit, le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire équivalente solde des mensualités jusqu'à la fin du contrat.

RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises au profit du Client ne sera réalisé qu'après paiement complet du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdites marchandises.

ASSURANCES

AB ADVERTISING s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages



corporels, matériels et immatériels directs dont elle serait rendue responsable. Par dommages, il faut entendre les dommages de toute nature que lui-même, son personnel, viendraient à causer directement au Client, au personnel du Client ou à des tiers. AB ADVERTISING s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du Client.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les créations (supports informatiques, visuels, méthodes, outils, savoir-faire, analyses, logos, logiciels, documentations, etc.) d'AB ADVERTISING sont protégées par la législation en matière de propriété intellectuelle et restent sa propriété pleine et entière, sauf disposition expresse en sens contraire.

Ces créations ne peuvent être utilisées par le Client que dans le cadre des conventions qui ont été conclues synallagmatiquement et uniquement sur le territoire belge, sauf autorisation expresse en sens contraire.

Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter ou de modifier, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports informatiques, écrits ou autres ressources mis à disposition sans l'accord préalable et écrit d'AB ADVERTISING.

AB ADVERTISING déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits et aux services commercialisés et mis à disposition du Client ou d'avoir obtenu du tiers propriétaire un droit d'usage régulier de ces derniers.

RESPONSABILITE

AB ADVERTISING s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution des missions qui lui sont confiées par le Client.

Les fichiers numériques originaux d'AB ADVERTISING sont conservés dans les meilleures conditions de sécurité.

La garantie offerte par AB ADVERTISING se limite au remplacement des marchandises livrées ou au remboursement de la partie correspondante du prix facturé.

La responsabilité d'AB ADVERTISING ne peut en tout état de cause jamais être supérieure au montant repris sur la facture de la commande concernée, ce que le Client accepte expressément et inconditionnellement.

AB ADVERTISING ne pourra en tout état de cause jamais être tenue pour responsable de quelque dommage indirect, général ou spécial, de quelque nature que ce soit, subi par le Client ou par un tiers.

De plein droit et sans formalité, la responsabilité d'AB ADVERTISING sera dégagée en cas d'événement ne permettant pas la poursuite normale de ses prestations ou, plus généralement, par un cas de force majeure. Il est entendu par « cas de force majeure » tout événement imprévisible ou irrésistible ou extérieur, ces trois critères étant alternatifs.

Par ailleurs, la responsabilité d'AB ADVERTISING ne saurait être engagée dans le cas où les marchandises, les livrables seraient stockés par le Client dans des conditions anormales.

Dans tous les cas, la responsabilité contractuelle est strictement limitée au remplacement des marchandises, des livrables acceptés par AB ADVERTISING comme défectueuses, et ce, sans aucun dédommagement.

Ces conditions sont applicables dans tous les cas nonobstant toute clause différente dans les conditions du Client.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des données à caractère personnel collectées dans le cadre des prestations de services visées par les présentes conditions générales est traité conformément à la loi du 30 JUILLET 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, à la législation européenne et tout



particulièrement au Règlement général sur la protection des données (Règlement 2016/679, le « RGPD »).

Ces données sont conservées uniquement pour des actions spécifiques liées aux missions confiées à AB ADVERTISING et ne sont, en aucun cas, transmises à des tiers à des fins de marketing.

Le Client dispose de la possibilité :

- de s’opposer, sur simple demande et gratuitement, au traitement de ses données personnelles à des fins de marketing direct ;
- d’accéder, gratuitement, aux données le concernant conservées par AB ADVERTISING et d’obtenir rectification des données qui seraient incomplètes, inexactes ou non pertinentes ;
- de s’opposer, pour des raisons sérieuses et légitimes, à ce que les données conservées fassent l’objet d’un traitement ;
- d’exiger la suppression des données personnelles transmises.

Toute demande concernant ce qui précède doit être adressée par écrit au siège social de AB ADVERTISING SRL sis à 5100 Namur, Rue de Jausse, 109 soit par courriel à l’adresse électronique suivante : contact@expansiontv.be.

AB ADVERTISING peut divulguer à des tiers des informations personnelles sur requête de toute autorité légalement autorisée à en faire la demande, AB ADVERTISING peut également les divulguer si cette transmission est requise, en toute bonne foi, pour se conformer aux lois et règlements, pour protéger ou défendre ses droits ou ses biens.

CONTESTATIONS

Les contestations relatives aux produits livrés doivent être introduites selon les modalités prévues à l’article LIVRAISONS.

Les contestations relatives aux prestations de service commandées doivent être introduites dans les huit jours ouvrables suivant l’exécution et ce, par lettre recommandée adressée au siège social d’AB ADVERTISING, sous peine d’irrecevabilité.

Les contestations relatives aux factures doivent être formulées par écrit dans un délai de huit jours à dater de la réception de la facture (date du cachet postal ou date courriel faisant foi) au siège social d’AB ADVERTISING, sous peine d’irrecevabilité.

CONFIDENTIALITE

Le Client s’engage à garder strictement confidentielles toutes les informations auxquelles il aurait pu avoir accès relatives à AB ADVERTISING, à ses services, à ses produits, à ses tarifs, à ses contrats pendant toute la durée des relations contractuelles et dix ans après leur fin, et ce, quelle qu’en soit la cause. Il se porte garant du respect de cette confidentialité par ses salariés et préposés passés, présents ou à venir.

LANGUE

La version originale des conditions générales de vente a été rédigée en français. De sorte que si le texte est traduit dans une autre langue, la version française prévaudra entre les Parties dans les limites fixées par le droit belge, à condition toutefois que certains mots ou expressions juridiques contenues dans la version originale soient reproduits fidèlement afin de déterminer le(s) concept(s) juridique(s) belge(s) au(x)quel(s) les parties ont voulu faire référence.

EXPANSION

DIGITAL SIGNAGE SOLUTIONS



*LITIGES, MEDIATIONS, DROIT
APPLICABLE ET JURIDICTION
COMPETENTE*

AB ADVERTISING s'engage à répondre à toute réclamation dans un délai maximal de 10 jours à partir du jour de réception et à rechercher des solutions à l'amiable.

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif aux présentes conditions générales de vente ou découlant de leur interprétation ou de leur application sera soumis à une médiation. À cet effet, les parties s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y

déléguant une personne ayant pouvoir de décision.

Le médiateur sera choisi par les parties dans l'arrondissement judiciaire de leur choix.

Les relations avec les Clients sont exclusivement régies par le droit belge qui est ainsi seul applicable pour toute question relative à la validité, l'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales.

Tout litige est de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur (Belgique).



Conditions Générales de Vente BtoC

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits ou prestations de services conclues entre AB ADVERTISING et un consommateur, conformément au Code de droit économique belge.

Elles prévalent sur tout autre document, sauf accord écrit contraire. Le consommateur reconnaît avoir reçu et accepté les présentes conditions générales avant la conclusion du contrat.

COMMANDE

La commande est conclue une fois le devis accepté par le consommateur.

Droit de rétractation

Pour toute commande passée à distance ou hors établissement, le consommateur dispose d'un **droit de rétractation de 14 jours** à compter de la réception des biens ou de la conclusion du contrat de service, conformément aux articles VI.47 et suivants du Code de droit économique.

AB ADVERTISING informera clairement le consommateur si un produit ou service ne permet pas le droit de rétractation (ex. : logiciel téléchargé, service déjà pleinement exécuté avec accord préalable, matériel personnalisé).

Informations précontractuelles

AB ADVERTISING communique au consommateur, de manière claire et compréhensible, toutes les informations requises par le Code de droit économique (caractéristiques essentielles, prix TTC, frais supplémentaires, délais, garanties légales...).

Modifications de commande

Toute modification souhaitée par le consommateur doit être acceptée par écrit par AB ADVERTISING.

SERVICES ET PRODUITS

AB ADVERTISING propose des solutions d'affichage dynamique, incluant matériel, logiciels, installation, maintenance ou abonnements. Les caractéristiques essentielles des produits et services sont communiquées avant la commande.

AB ADVERTISING ne crée pas de technologies propres (hardware ou software) mais fournit et intègre des solutions existantes. La responsabilité liée au fonctionnement des logiciels tiers est exercée dans les limites prévues par la loi.

LIVRAISON

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le consommateur.

Délais de livraison

Les délais sont communiqués à titre indicatif. Toutefois, en conformité avec la loi :

- si aucun délai n'est convenu, la livraison aura lieu dans les **30 jours** suivant la commande ;
- en cas de retard significatif non imputable au consommateur, celui-ci peut demander l'annulation du contrat et le remboursement des sommes versées.

Transfert des risques

Conformément à la loi, **les risques sont transférés au consommateur uniquement lors de la livraison effective.**

Réception

Le consommateur doit signaler tout défaut apparent ou non-conformité **dans un délai raisonnable** après réception. Cela n'affecte pas le bénéfice de la garantie légale.

RETOUR

Tout retour doit être préalablement accepté par AB ADVERTISING. Les retours liés à l'exercice du



droit de rétractation sont gérés selon les modalités légales, sans pénalité, sauf frais directs de renvoi.

GARANTIE LEGALE

Les biens fournis bénéficient de la **garantie légale de conformité de 2 ans** applicable aux consommateurs (art. VII.93 et suivants du CDE).

Le consommateur peut obtenir la réparation, le remplacement ou, si cela est impossible ou disproportionné, une réduction du prix ou le remboursement.

Les exclusions prévues dans la version B2B (mauvaise utilisation, manipulation non conforme, interventions non autorisées...) restent applicables **uniquement lorsqu'elles sont compatibles avec la loi** et lorsqu'elles ne portent pas atteinte à la garantie légale.

CONDITIONS DE MAINTENANCE

En cas de souscription à un contrat de maintenance :

- les prestations couvertes sont clairement décrites dans le contrat ;
- les interventions dues à une mauvaise utilisation ou installation non conforme peuvent être facturées ;
- AB ADVERTISING s'engage à fournir les prestations annoncées avec diligence.

Toute clause limitative s'applique dans le respect des droits impératifs du consommateur.

LOGICIELS ET CONNECTIVITE

AB ADVERTISING concède au consommateur un droit d'usage personnel et non exclusif des logiciels fournis.

Les modifications ou mises à jour peuvent être proposées à titre onéreux, sauf disposition contraire. AB ADVERTISING mettra en œuvre les mesures raisonnables pour assurer la compatibilité du logiciel avec l'usage prévu.

Toute exclusion ou limitation de responsabilité est interprétée conformément au droit de la

consommation et ne s'applique pas en cas de manquement grave ou intentionnel.

PRIX

Les prix sont indiqués **TVA comprise**, hors frais éventuels de livraison ou options supplémentaires, clairement communiqués avant la commande.

AB ADVERTISING s'engage à appliquer le prix en vigueur au moment de la commande.

PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables dans un délai de 7 jours.

En cas de retard, des intérêts peuvent être appliqués **dans la limite du raisonnable** et conformément au taux légal en vigueur.

Toute clause pénale doit être proportionnée et conforme au droit de la consommation.

RESILIATION

En cas de manquement grave du consommateur, AB ADVERTISING peut résilier le contrat après mise en demeure préalable laissant un délai raisonnable pour remédier au manquement.

En cas d'annulation volontaire par le consommateur, les frais réellement engagés par AB ADVERTISING peuvent être facturés, sur justification.

RESERVE DE PROPRIETE

Les biens restent la propriété d'AB ADVERTISING jusqu'au **paiement complet**.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les créations (visuels, logiciels, documents, etc.) restent la propriété d'AB ADVERTISING sauf accord contraire.

Le consommateur peut les utiliser uniquement pour un usage personnel lié au produit ou service fourni.

RESPONSABILITE

EXPANSION

DIGITAL SIGNAGE SOLUTIONS



AB ADVERTISING met en œuvre tout le soin nécessaire à l'exécution de ses obligations.

Toute limitation de responsabilité est interprétée strictement et **ne peut s'appliquer en cas de dommage corporel, faute lourde, faute intentionnelle ou violation d'obligations essentielles.**

La responsabilité ne peut être limitée à un montant inférieur au prix du bien ou service concerné lorsque cela prive le consommateur de son droit à une compensation adéquate.

- **les tribunaux de son domicile**, conformément au droit impératif,
- ou tout autre tribunal territorialement compétent.

Une démarche de médiation peut être proposée avant toute procédure judiciaire.

DONNEES PERSONNELLES

Les données sont traitées conformément au RGPD et à la loi du 30 juillet 2018.

Le consommateur peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression, opposition...) par demande écrite.

CONTESTATIONS

Toute réclamation peut être adressée à AB ADVERTISING dans un délai raisonnable.

Les réclamations relatives à la garantie légale peuvent être introduites à tout moment durant les deux ans suivant la délivrance du bien.

Le consommateur bénéficie également de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL).

CONFIDENTIALITE

Les informations communiquées par AB ADVERTISING sont destinées à un usage strictement personnel du consommateur.

LANGUE

La version originale des CGV est rédigée en français. En cas de traduction, seule la version française fait foi.

LITIGES ET JURIDICTION

Le droit belge s'applique.

Le consommateur peut saisir :